

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/13

KÄRCHER

Date d'impression : 31.01.2020

Numéro de version 4

Révision: 29.08.2017

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** RM 732

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Désinfectant

Détergent à haute pression

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

*Postfach 160
D - 71349 Winnenden*

Tel.: +49-7195-14-0

Fax : +49-7195-14-2212

Kärcher S.A.S.

5, avenue des Coquelicots

Z.A. des Petits Carreaux

F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33 (0) 1 43 99 67 70

Fax: +33 (0) 1 43 39 48 73

Kärcher AG

Industriestr. 16

CH - 8108 Dällikon

Fon: +41-44-8466-777

Fax: +41-44-8466-712

Internet: www.karcher.com

· **Service chargé des renseignements :**

Département TCD-D

Tel.: +49-7195-14-2548

Fax : +49-7195-14-3164

safetydata@karcher.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

*En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident*

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

FR

(suite page 2)

Nom du produit RM 732

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS05 GHS09

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropan-1,3-diamin

- Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

- Pictogrammes de danger



GHS05 GHS09

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropan-1,3-diamin

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.01.2020

Numéro de version 4

Révision: 29.08.2017

Nom du produit RM 732

(suite de la page 2)

· **Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description :** Produit de nettoyage.

· **Composants dangereux:**

CAS: 2372-82-9 EINECS: 219-145-8	N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropan-1,3-diamin ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400	5-<10%
CAS: 69011-36-5 Numéro CE: 931-138-8	ethoxylate d'alcool gras ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 5064-31-3 EINECS: 225-768-6 Numéro index: 607-620-00-6 Reg.nr.: 01-2119519239-36-XXXX	nitrilotriacétate de trisodium ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	1-<5%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Reg.nr.: 01-2119457026-42-xxxx	acide citrique ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-<10%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, TRISODIUM NTA	<5%
désinfectants	

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Nom du produit RM 732

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Pas de respiration par bouche - à - bouche ou bouche - à - nez.

Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire

Envoyer immédiatement chercher un médecin

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· après contact avec les yeux :

Ophthalmologique des soins de suivi

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Lésions de la cornée

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NO_x)

Gaz hydrochlorique (HCl)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 5)

Nom du produit RM 732

(suite de la page 4)

· **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Bien ventiler les locaux d'entreposage.

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

· **Indications concernant le stockage commun :**

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit RM 732

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
Filtre A/P2.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
* caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
* caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :**
Tablier
Bottes

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 7/13

KÄRCHER

Date d'impression : 31.01.2020

Numéro de version 4

Révision: 29.08.2017

Nom du produit RM 732

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	jaune clair
· Odeur :	typique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:	10
· valeur du pH 1 %:	9,0

· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	100 °C

· Point d'éclair	non applicable
-------------------------	----------------

· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
--	-----------------

· Température d'inflammation :	pas applicable
---------------------------------------	----------------

· Température de décomposition :	Non déterminé.
---	----------------

· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
------------------------------	--

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
--------------------------------------	--------

· Densité à 20 °C:	1,026 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
---	----------------------

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
---	----------------

· Viscosité :	
dynamique à 20 °C:	8 mPas
cinématique :	Non déterminé.

· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,3 %
VOC (CE)	0,25 %
Teneur en substances solides :	17,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.01.2020

Numéro de version 4

Révision: 29.08.2017

Nom du produit RM 732

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropan-1,3-diamin		
Oral	LD50	261 mg/kg (Rat) (OECD 401)
69011-36-5 ethoxylate d'alcool gras		
Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)
5064-31-3 nitrilotriacétate de trisodium		
Oral	LD50	1.470 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (can)

- **Effet primaire d'irritation** :
 - **de la peau** :
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - **des yeux** :
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.01.2020

Numéro de version 4

Révision: 29.08.2017

Nom du produit RM 732

(suite de la page 8)

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropan-1,3-diamin

LC50/96 h	0,68 mg/l (F26) (OECD 203)
	0,45 mg/l (<i>Lepomis macrochirus</i>) (US-EPA)
EC50/48 h	0,073 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (US-EPA)
ErC50/96h	0,054 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)
NOEC	0,024 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (OECD 211, 21d)

69011-36-5 ethoxylate d'alcool gras

LC50/96 h	1-10 mg/l (<i>Leuciscus idus</i>)
EC50/48 h	1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)
EC50/72 h	1-10 mg/l (Aquatic plants)

77-92-9 acide citrique

LC50/48 h	440 mg/l (<i>Leuciscus idus</i>) (OECD Test Guideline 203)
LC50/24 h	1,535 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (static test)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

69011-36-5 ethoxylate d'alcool gras

Bismuth-act. sup.	≥90 % (mod. OECD 301 E)
-------------------	-------------------------

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques :**

· **Remarque :** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 10/13

KÄRCHER

Date d'impression : 31.01.2020

Numéro de version 4

Révision: 29.08.2017

Nom du produit RM 732

(suite de la page 9)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1760
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (nitrilotriacétate de trisodium), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (nitrilotriacétate, trisodium salt), MARINE POLLUTANT
- **IATA** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (nitrilotriacétate, trisodium salt)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe** 8 (C9) Matières corrosives.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 31.01.2020

Numéro de version 4

Révision: 29.08.2017

Nom du produit RM 732

(suite de la page 10)

· Étiquette	8
· IMDG	
	
· Class	8 <i>Matières corrosives.</i>
· Label	8
· IATA	
	
· Class	8 <i>Matières corrosives.</i>
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	<i>Oui</i>
· Marquage spécial (ADR):	<i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<i>Attention: Matières corrosives.</i>
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 <i>Clear of living quarters.</i>
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	<i>Code: E1</i>
	<i>Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml</i>
	<i>Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml</i>
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 12/13

KÄRCHER

Date d'impression : 31.01.2020

Numéro de version 4

Révision: 29.08.2017

Nom du produit RM 732

(suite de la page 11)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- **Phrases importantes**
 - H301 Toxique en cas d'ingestion.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Service établissant la fiche technique :** TCD-D
- **Contact :**
 - Département TCD-D
 - Tel.: +49-7195-14-2548
 - Fax : +49-7195-14-3164

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 13/13

KÄRCHER

Date d'impression : 31.01.2020

Numéro de version 4

Révision: 29.08.2017

Nom du produit RM 732

(suite de la page 12)

safetydata@karcher.com

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0-011-688-0

RM 732/2

1993

FR